

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 26 juin 2019

Monsieur le Maire ouvre la séance 18 heures 30.

Présents : Georges COMBES, Gérard TARDIEU, Anne- Sophie LEDOYEN, Alain CECCHINATO, Bernard SARDA, Sandrine RICHOU, Julia THOMSON, Jean ESCOLA, Eric BLANC

Absents : Patrice LABOULLE, Carole GUINOT, Patricia TONNELIER, Catherine MIAILHES, Martin WINYARD

Pouvoirs : Patrice LABOULLE donne pouvoir à Gérard TARDIEU
Catherine MIAILHES donne pouvoir à Georges COMBES
Martin WINYARD donne pouvoir à Eric BLANC

Monsieur le Maire ouvre le conseil et demande l'autorisation de rajouter 2 points à l'ordre du jour :

- ☒ Une décision modificative
- ☒ Une demande de subvention auprès du SYADEN

Le conseil à l'unanimité donne son accord pour cette modification d'ordre du jour

-1- Nouveau régime indemnitaire : RIFSEEP

Monsieur le Maire expose que le nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) mis en place pour la fonction publique de l'Etat est transposable à la fonction publique territoriale. Il se compose

- d'une indemnité liée aux fonctions, aux sujétions et à l'expertise (IFSE) tenant compte du niveau d'expertise et de responsabilité du poste occupé mais également de l'expérience professionnelle (**part fixe, indemnité principale fixe du dispositif**) ;
- d'un complément indemnitaire tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir (CIA) (**part variable, indemnité facultative à titre individuel**).

Dans ce cadre, Monsieur le Maire informe qu'une réflexion a été engagée visant à refondre le régime indemnitaire des agents de la commune de Ginestas et instaurer l'IFSE et le CIA. Il propose de transposer à cette nouvelle formule le montant des primes précédemment allouées au personnel.

Le conseil donne son accord pour la mise en place du RIFSEEP à compter du 1^{er} juillet 2019.

-2- Cession des parcelles AC 166 et AC 198

Monsieur le Maire indique que les propriétaires respectifs des parcelles AC 166 et AC 198 se proposent de les céder à la commune pour l'euro symbolique. La parcelle AC 166 d'une superficie de 103 ca fait partie de la rue des écoles et la parcelle AC 198 de 71 a située rue de l'Espandidou fait l'objet d'un frappé d'alignement.

Le conseil donne son accord pour ces transactions

-3- Cinéma municipal : Demande de subvention CNC

Monsieur le Maire indique au conseil que le Centre National du Cinéma et de l'image animée (CNC) a accordé une autorisation pour que la commune devienne « Cinéma municipal » à raison de cinquante séances par an.

Afin d'améliorer ce service, il propose d'aménager la salle du CAC, par l'achat d'un écran, la création d'une mezzanine et quelques travaux électriques.

Il précise que ces aménagements peuvent bénéficier d'une aide financière de la Région et du CNC. Le montant prévisionnel de ces travaux s'élève à 23.435 € HT soit 28.122 € TTC.

Le conseil autorise le Maire à déposer les demandes de subventions auprès de la CNC

-4- Règlement d'utilisation de la salle « Lo Mercat »

Monsieur le Maire indique au conseil que le bâtiment de l'ancien bureau de tabac acquis par la commune vient

d'être rénové et transformé en salle pour les associations.

Il présente le règlement d'utilisation de cette nouvelle salle.

Le conseil approuve le règlement proposé

-5- Communication : choix d'une application mobile

Monsieur le Maire indique que la modification du système de communication (actuellement par envoi de SMS) est à l'étude. Il semble que le principe de création d'une application propre à la commune soit la solution la plus attrayante et la plus économique. Plusieurs propositions sont à l'étude. Les détails des différentes options seront présentées au prochain conseil pour validation.

-6- Composition du conseil communautaire pour la prochaine mandature

Monsieur le Maire indique au conseil qu'il a la possibilité de se prononcer sur le nombre et la répartition des sièges des organes délibérants de la communauté d'agglomération du Grand Narbonne pour la prochaine mandature.

Il présente au conseil les différentes options possibles et indique que lors de la conférence des maires du 19 avril les participants c'étaient positionnés en faveur de l'application du droit commun.

Le conseil décide de se positionner en faveur de l'application du droit commun telle que précisées par l'article L5211-6-1 du Code Général des Collectivités Territoriales

-6- DM n° 1

Monsieur le Maire indique au conseil que pour aménager la nouvelle salle des associations et l'appartement mis à disposition à la gendarmerie des achats de mobiliers ont été nécessaires.

Il propose de procéder à des virements de crédits.

Compte n° 21783-54	6.500 €
Compte n° 21578-96	- 1.500 €
Compte n° 2313-95	- 5.000 €

Le Conseil donne son accord pour les virements de crédit proposés

-7- Travaux avenue des Corbières : demande de subvention SYADEN

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que le projet de rénovation de l'avenue des Corbières comprend la rénovation de l'éclairage public

Il présente un devis proposé par la société SPIE d'un montant de 27.129,50 € HT auquel s'ajoute les travaux du Syndicat de voirie d'un montant de : 9.440,49 € HT

Il indique qu'une aide financière peut être demandée au SYADEN.

Le Conseil approuve le devis d'éclairage public présenté pour un montant de 36.569,69 € HT soit 41.995,89 € TTC. Sollicite une aide financière auprès du SYADEN

La séance est levée à 19 heures 30